

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

---

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DU 07 JUILLET 2017</b></p>
--

Etaient présents : MM. et Mmes BOUDET, FREMIOT, BERNIER, DACHEUX, DEBOEUF, CLARYS, BARA, ROUTIER, CALDERIN-GIL, DELABOST

Etaient absents : MM. et Mmes BENOIST (pouv à Mme BOUDET), GLATIGNY, HEURTAUX-LEGRAND (pouv à Mme ROUTIER), LECOMTE-LEHMANN (pouv à M. BARA),

## **I) COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 31 mai 2017.

## **II) ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE : NOUVEAUX RYTHMES**

### **17-52 Nouveaux rythmes scolaires**

Madame le maire expose au Conseil municipal les faits suivants :

- 1) Dès l'annonce de la possibilité du retour à la semaine de quatre jours par les médias, de nombreuses demandes verbales ont été faites à la mairie et à l'école pour aller dans ce sens. La réponse a alors été d'attendre que cette éventualité se confirme et que le décret paraisse au Journal Officiel.
- 2) Cette question a été évoquée par la Municipalité et les parents d'élèves élus au cours du Conseil d'école du 2 juin dernier mais, le décret n'étant pas paru, aucune décision n'a été prise.
- 3) Parution du décret autorisant une demande de dérogation pour un retour à la semaine scolaire de quatre jours le 28 juin 2017
- 4) Le Conseil d'école, réuni en session extraordinaire le jeudi 6 juillet 2017, s'est déclaré favorable au retour à la semaine scolaire de quatre jours pour les raisons suivantes :
  - Fatigue avérée des enfants, surtout en maternelle
  - En petite et moyenne sections, la mise en place d'activités scolaires l'après-midi se heurte à un problème de temps d'enseignement : à 15h45, certains enfants finissent tout juste leur sieste.
  - L'école privée n'ayant pas été soumise aux mêmes contraintes a vidé l'école publique d'une partie de ses élèves.
  - De nombreux enfants restent à la garderie de 15h45 à 18h15 sans activités périscolaires. Celles-ci avaient été mises en place lors de la réforme PEILLON mais la municipalité s'était heurtée à de nombreuses difficultés d'organisation et de gestion. Des parents étaient mécontents. Ce dispositif avait été abandonné. Seules subsistent les activités organisées par la Communauté de Communes : Ludisport et Ludilire.

A la prochaine rentrée scolaire, il ne restera que Ludisport, le personnel de la Communauté de Communes ne pouvant plus encadrer l'activité lecture en raison de l'extension du territoire.

- Un sondage réalisé auprès des parents d'élèves a donné les résultats suivants :
  - Nombre de familles de l'école : 48
  - Nombre de réponses obtenues : 38, soit un pourcentage de 79,16%
  - Nombre de familles favorables à la semaine de quatre jours : 33 (86,84%)
  - Nombre de familles défavorables : 4 (10,52%)
  - Sans avis : 1 (2,63%)

Il apparaît donc que, très majoritairement, les familles sont favorables au retour à la semaine scolaire de quatre jours. Les parents élus entérinent ce choix à la majorité.

- Les enseignantes partagent cette position à la majorité.
- Les élus présents au Conseil d'école indiquent que la semaine scolaire organisée selon la Loi PEILLON répond peut-être mieux aux besoins de l'enfant mais qu'elle pose de nombreux problèmes en milieu rural. Ils se positionnent favorablement à la semaine scolaire de quatre jours mais rappellent que la décision définitive reviendra au Conseil municipal.

Madame le maire précise au Conseil municipal que les spécialistes des rythmes de l'enfant s'accordent à dire que l'attention baisse en début d'après-midi et qu'elle remonte progressivement à une heure où, précisément, les élèves sortent actuellement de la classe pour aller en garderie.

Faute d'évaluation du dispositif, les années qui viennent de s'écouler ne permettent pas de dire que les rythmes imposés par la Loi PEILLON ont permis une amélioration notable des résultats scolaires.

Dans la commune, un retour à la semaine scolaire de quatre jours ne pose aucun problème d'ordre organisationnel. L'école est autonome. Elle ne dépend d'aucun transport scolaire et pas un seul emploi n'est lié à l'animation périscolaire.

Pour toutes ces raisons, elle propose au Conseil municipal de suivre l'avis du Conseil d'école et de solliciter le retour à la semaine scolaire de quatre jours auprès de la DASEN. Les horaires de classe seraient les suivants : 9h.-12h. / 13h.30-16h.30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver cette proposition.
- de demander une dérogation à la DASEN pour le retour à la semaine scolaire de quatre jours selon les horaires sus-indiqués.
- d'autoriser le maire à effectuer les démarches nécessaires en ce sens.

### **III)**

### **SUBVENTIONS**

#### **17-53 Association de Protection du Hameau de Varenne**

Au vu de la réalisation réussie de l'illumination du Pont de pierres organisée par l'Association de protection du Hameau de Varenne

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'exercice 2017.

## **17-54 Association Normande de Bande Dessinée**

Le Maire expose au Conseil municipal :

L'association Normande de Bande Dessinée a décidé d'éditer un ouvrage sous forme de bande dessinée retraçant cinq histoires vraies du raid du 19 août 1942 dont la parution est prévue en juillet 2017.

Pour assurer le financement de l'opération, elle lance une souscription au prix de 10 € l'exemplaire pour les collectivités au-delà de 50 ouvrages.

Le Conseil municipal

- Décide de souscrire 51 exemplaires au prix de 10 € soit la somme de 510 €,
- Donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

## **IV)**

## **TRAVAUX**

### **17-55 Réparation de l'harmonium de l'église de Saint-Aubin-le-Cauf**

Madame le Maire expose au conseil municipal

l'harmonium de l'église de Saint-Aubin-le-Cauf fait partie du patrimoine communal. L'association « les Amis de l'Orgue et de la Musique de Saint-Nicolas-d'Aliermont » a pu constater le mauvais état de l'instrument lorsqu'elle était amenée à jouer dessus. Il n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années.

Madame le Maire propose la remise en état de l'orgue pour un montant maximum de 2 000 €.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de réparer l'harmonium de l'église de Saint-Aubin-le-Cauf qui fait partie du patrimoine de la commune
- Approuve le montant maximum de 2 000€
- Retient la manufacture d'orgues située à Hugleville en caux pour l'exécution de ces travaux
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des travaux et le règlement des dépenses qui s'y rapportent

### **17-56 Parking pour les bus à la salle polyvalente**

Madame le Maire expose au conseil municipal

lors de sa réunion du 31 mai, le conseil municipal a délibéré favorablement à la création d'une plateforme pour parking à la salle polyvalente.

Madame le Maire propose de profiter de ces travaux pour intégrer un parking pour les bus à la salle polyvalente. Cela permettrait aux bus de stationner sans difficultés et aux enfants de descendre côté trottoir en toute sécurité pour rejoindre la salle polyvalente. L'entreprise Mallet faisant déjà le parking de la salle polyvalente, a été sollicité pour le parking du bus également.

Le montant des travaux s'élève à 4 389,20 € HT soit 5 267,04 € TTC

Le conseil municipal

- Reconnaît l'opportunité et la nécessité de créer une place de parking pour les bus à la salle polyvalente
- Retient l'entreprise MALLET pour ces travaux d'un montant de 4 389,20 € HT soit 5 267,04€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **17-57 Mur du cimetière – Travaux de reprise des chaperons**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que les chaperons du mur du cimetière doivent être scellés et jointés pour le 15 août, délai de rigueur.

Un appel d'offres restreint a été fait. Les entreprises SENECHAL, MECD et MJ BAT ont été sollicitées et ont répondu à l'appel d'offres :

Le Conseil municipal

- Reconnaît la nécessité de finir les chaperons sur le mur du cimetière avant la cérémonie du 18 août.
- Retient l'entreprise MECD pour ces travaux d'un montant de 3 202,40 € HT soit 3 842,88 € TTC compte-tenu du fait qu'elle garantit d'intervenir dans les délais impartis.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**17-58 Etude d'urbanisme du centre bourg – Proposition d'honoraires**

Madame le Maire expose au conseil municipal

La commune ayant désormais la maîtrise foncière totale de la place Christian Pajot, il apparaît indispensable d'élaborer un projet global cohérent pour son aménagement.

Madame le Maire propose de faire appel à un architecte pour une étude d'urbanisme du centre bourg.

La dépense s'élève à 4 000€ HT pour un forfait de 50 heures.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'un aménagement du centre bourg permettant une cohérence d'ensemble.
- retient l'architecte, Arthur Beck pour cette étude pour un montant de 4 000 € HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**17-59 Elargissement de la rue Marie Simon – Achat d'une bande de terrain cadastrée A320 – Frais de bornage**

Madame le Maire expose au conseil municipal

Lors de sa réunion du 31 mai, le conseil municipal a délibéré favorablement pour l'achat d'une bande de terrain de 6 mètres afin de pouvoir élargir la rue Marie Simon. Un courrier a été adressé en ce sens aux héritiers Gervais.

Afin de délimiter ce terrain par acte notarié, Madame le Maire propose au conseil municipal la prise en charge par la commune des frais de bornage.

Le Conseil Municipal

- Reconnaît la nécessité de délimiter la bande de terrain afin d'élargir la rue Marie Simon.
- Décide de faire réaliser le bornage.
- Autorise le Maire à engager les travaux.
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

**17-60 Cessation des fonctions de Laure Tourmel**

Madame le Maire expose au conseil municipal

Le contrat de travail de Laure TOURMEL se termine le 7 juillet 2017 après cinq années de bons et loyaux services.

Après toutes ces années à être présente et disponible, Madame le Maire propose au conseil municipal de lui offrir une carte cadeau.

Le conseil municipal

- Approuve la proposition du maire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

**17-61 Adhésion aux missions optionnelles du CDG76 Article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

Madame le Maire expose au conseil

que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc. Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines. Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives

- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission

\*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux. L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose au conseil municipal de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Article 1 : Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Article 2 : Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

**IX)**

### ***QUESTIONS DIVERSES***

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.